

SCANDALE À LAVAL

Les incompréhensibles manœuvres administratives qui empêchent un honnête citoyen d'entreprendre, de travailler et de gagner sa vie...

se fait expliquer le concept et félicite le maître des lieux pour son initiative. Ce dernier s'ouvre à lui de ses démêlés avec les fonctionnaires municipaux ; M. Mulcair l'assure qu'il s'informerait du cas et recommande néanmoins à Si Mohamed de demander l'aide de la députée du comté qui n'est autre que Mme Michèle Courchesne, par ailleurs alors Ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Ce qui sera fait. Peu de temps après, les attachés politiques en poste dans les bureaux de comtés des deux députés avisent M. Noudai que, contacts pris avec la Ville, il s'avère que rien ne s'oppose à l'ouverture ou à l'exploitation d'un salon de thé. Fort de ces avis, certainement autorisés, il retourne à la Ville...où on lui répond avec la même intransigence qu'il n'obtiendra jamais de permis d'exploitation.

de l'administration

À ce point de l'affaire comment ne pas se poser des questions, comment ne pas se perdre en conjectures ? est-ce par exemple une simple coïncidence que les ennuis de M. Noudai avec les fonctionnaires municipaux aient commencé immédiatement après que son voisin ait décidé de lui faire la vie dure ? comment expliquer que des fonctionnaires refusent de motiver leurs décisions par écrit, «égarent» des dossiers puis les retrouvent comme par miracle sitôt qu'une preuve de l'existence de ce dossier apparaît ? est-il normal que des fonctionnaires tentent de suborner un citoyen ? est-ce une procédure courante que, sur un même sujet, on puisse répondre d'une manière à un homme politique et de la manière contraire aux citoyens ? qu'a voulu dire le fonctionnaire qui, hors de propos, se versait en dénégation quand à un éventuel caractère raciste de la décision de la Ville ?



L'intérieur du salon de thé qui déplaît tant aux fonctionnaires municipaux de la Ville de Laval.

Les mystères

voyages en direct t.a.m
Vols - Forfaits - Croisières

**25 ANS DÉJÀ
À VOTRE SERVICE. MERCI
Gagnez un voyage pour 2 personnes !
Informez-vous...**

Contactez notre équipe :

Laila, bouchra, hadia et faty au

514-878-9547

Certaines conditions s'appliquent, prix sujets à changement selon les disponibilités.

“Face à la situation à laquelle, bien malgré lui, il se trouve confronté, M. Noudai déclare avoir pleine confiance en la justice du pays qu’il a fait sien. Puisse cette justice faire diligence dans l’examen de sa plainte.”

Toutes ces questions, nous les résumerons en une seule : que se trame-t-il au Bureau d'urbanisme de la Ville de Laval ?

Mohamed Noudai a fait le même résumé de la situation à laquelle, bien malgré lui il se trouve confronté. En bon citoyen, il a accepté de fermer son commerce dans les

délais qui lui ont été impartis, puis il s'en est remis à la Loi et aux tribunaux. Bien que privé de tout revenu depuis plus d'un an maintenant, ce bon père de famille déclare avoir pleine confiance en la justice du pays qu'il a fait sien. Puisse cette justice faire diligence dans l'examen de sa plainte.

Immigration clandestine

14 792 entrées «au noir»

Aussi étonnant que cela puisse paraître, au Canada aussi, l'immigration clandestine existe.

Immigration Canada l'a révélé récemment en publiant un rapport de la GRC traitant du sujet.

La Gendarmerie Royale estime ainsi que le nombre des personnes entrées clandestinement au pays entre 1997 et 2002 s'éleva à 14 792 soit 12 % de l'immigration totale. Le document affirme que bon nombre d'entre eux ont été interceptés ; il est également affirmé que dans la majorité des cas, l'immigration clandestine fait appel aux services de «passeurs».